



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française Département de la Haute-Garonne Arrondissement de MURET

L'an deux mille vingt-six, le mercredi cinq août, le Conseil Municipal de la commune de NOË dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Max CAZARRÉ.

Nombre de membres en exercice	Présents	Absents ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation
23	13	4	6	01/08/2026

DELIBERATION N°61-2026

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA SOLIDARITE AVEC LES COMMUNES SINISTREES PAR LES INCENDIES EN GIRONDE ET DANS LE VAR

Présents :

Mmes Dominique BARDOU-TAFFIN, Monique BELLIAU, Bérengère BOMBAL, Nadia LEMAISTRE, Laure LETHO DUCLOS, Sandrine RIANDE,
MM. Stéphane BAROUSSE, Max CAZARRE, Philippe FERAT, Damien GLEYZES, Yannick JASSIN, Michel POUYSEGUR, Alain TERZI

Procurations :

Mme Anne INACIO à Mme Bérengère BOMBAL
Mme Marie-José VALETTE à M. Max CAZARRE
M. Ludovic BIZERAY à Mme Nadia LEMAISTRE
M. Aain MAREK à M. Michel POUYSEGUR

Absents excusés : M. Anthony RIBEIRO, Mme Sophie HEIME, M. Cyril LALANNE, Mme Brigitte RADENAC-CHATEIGNON, M. Jérémy RIBEIRO, Mme Karine VILHES

Secrétaire de séance : Mme Nadia LEMAISTRE

Face aux incendies multiples et d'une intensité historique qui touchent de nombreux départements durant cette saison estivale 2026, des centaines de communes vivent une tragédie exceptionnelle. Les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables.

Dans un communiqué de presse en date du 27 juillet 2026, l'Association des Maires de France lance une mobilisation générale des maires pour soutenir les communes sinistrées. Le Président David Lisnard et le Bureau de l'AMF tiennent à témoigner de toute leur solidarité aux habitants et aux élus des communes sinistrées, notamment en Gironde et

dans le Var. Ils appellent les communes et intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter au plus vite un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

La Protection Civile, partenaire de confiance de l'AMF, est particulièrement mobilisée afin de mettre en place de multiples dispositifs de soutien dont l'objectif immédiat est de répondre à ces premières urgences. L'AMF est partenaire de cette opération, en lien avec les autres associations d'élus, dont Villes de France et son président Gil Averous qui a pris contact avec l'AMF. L'intérêt de travailler avec la Protection civile est l'acquisition des bons matériels, et leur bonne affectation logistique.

Une information régulière sur les actions conduites par la Protection civile pendant cette première phase d'urgence sera communiquée.

Monsieur le Maire propose de soutenir et d'aider les communes sinistrées et leurs habitants par le biais d'une attribution d'une subvention exceptionnelle de 4 000 €, envoyée à la protection civile dans le cadre de ce dispositif.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le principe d'apporter un soutien financier à la Protection Civile (siège social PANTIN 93500) pour leur intervention dans le cadre du dispositif de solidarité aux communes sinistrées des incendies notamment en Gironde et dans le Var, par le biais d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 4 000 €,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont disponibles au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

Exprimés : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Fait à NOÉ, le 11/08/2026

Max CAZARRÉ, Maire